



HAL
open science

La participation, métonymie de la communication ? Les maires français et l'usage de la cyberdémocratie

Christophe Premat

► **To cite this version:**

Christophe Premat. La participation, métonymie de la communication ? Les maires français et l'usage de la cyberdémocratie. *Composite*, 2008, 11 (1), pp.87-99. halshs-00326162

HAL Id: halshs-00326162

<https://shs.hal.science/halshs-00326162>

Submitted on 2 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'usage des nouvelles technologies par les maires français

Christophe PREMAT (IEP Bordeaux, Spirit, UMR 5116 du CNRS)

Biographie: Christophe Premat est actuellement attaché à l'enseignement et à la recherche à l'institut d'études politiques de Bordeaux et doctorant au Spirit. Il achève une thèse sur les pratiques du référendum local en France et en Allemagne et a publié récemment plusieurs articles dont « Castoriadis and the modern political imaginary – Oligarchy, representation, democracy », *Critical Horizons*, volume 7, n°1, Décembre 2006, pp. 251-275, « L'inclusion progressive du référendum local en Europe », in Francis Hamon (dir.), *Le référendum*, Paris, La Documentation Française, 2006, coll. « Documents d'études. Droit constitutionnel et institutions politiques », pp. 52-56.

Courriel : c.premat@sciencespobordeaux.fr

L'auteur a entamé une recherche empirique quantitative en 2006 à partir d'une base de données créée avec un collègue (Julien Dewoghélaère) sur la communication numérique des élus locaux français de communes de plus de 5 000 habitants.

Résumé : Il s'agit d'étudier la manière dont les élus locaux français utilisent les nouvelles technologies pour renouveler leur image et communiquer sur leur action locale. La mise en scène de la proximité avec les électeurs passe par la communication sur les instruments de participation. Nous nous demanderons quels sont les instruments de participation présentés sur les sites numériques des villes françaises afin de savoir s'ils traduisent une tendance proprement cyberdémocratique.

Mots-clés : communication numérique, démocratie participative, élus locaux, cyberdémocratie.

Summary : The article aims at studying the way the French local representatives use the new technologies to renew their image and communicate on their local action. The participatory tools are promoted to emphasize the proximity between representatives and electors. We would like to analyze the numerical communication on participatory tools among French cities to know if they reveal an evolution towards e-democracy.

Key-words: numerical communication, participatory democracy, local representatives, e-democracy.

Il n'y a pas –il ne peut y avoir- de participation, au sens juridique du terme, au pouvoir des autorités municipales ; on ne peut pas parler de “co-gestion” des affaires publiques, co-gestion qui relèverait à la fois, et sur le même plan, des élus d'une part et, d'autre part, des citoyens et organisations représentant, d'une façon ou d'une autre, l'ensemble de la société. Et cependant, ces citoyens et organisations peuvent non pas participer juridiquement, mais apporter une *contribution*, c'est-à-dire en quelque sorte prendre part, partager le pouvoir sur les affaires publiques (Falise, 2003, p. 56).

Le registre de la participation est caractérisé par la volonté de créer un lien *top-down* censé légitimer le développement des politiques publiques. De ce point de vue, la démocratie participative rassemble un certain nombre d'expérimentations échappant quelque peu au cadre juridique du régime représentatif pour lequel la seule condition de légitimation des actes des représentants réside dans le fait électif et occasionnellement dans le fait référendaire.

Depuis quelques années, une série de lois importantes a été émise en France, à propos des instruments de participation des habitants à la vie locale. La démocratie locale s'est vue renforcée depuis 1992 et les maires souhaitent affiner leur image en imposant leur profil participatif, c'est-à-dire en se présentant comme les médiateurs du lien social local. C'est justement cette spécificité communicationnelle qui a retenu notre attention au sens où les édiles français ont soigné la communication sur les instruments de participation en les mettant en évidence sur le site numérique de la mairie. La participation des habitants à la vie locale est-elle devenue un prétexte communicationnel pour les maires afin de personnaliser le lien avec leurs administrés? À partir d'une enquête quantitative menée sur la communication numérique des maires de communes de plus de 5 000 habitants, nous souhaiterions analyser la façon dont cette communication *via* les nouvelles technologies s'est opérée. La communication sur les enjeux de participation est-elle devenue un mode proprement cyberdémocratique (Loiseau et Wojcik, 2004)?

Après une présentation du contexte juridique et politique de la démocratie locale française, nous étudierons les facteurs explicatifs de cette tendance cyberdémocratique avant de passer en revue des modes originaux de communication choisis par les élus pour être au plus près de leurs concitoyens (Ethuin et Lefebvre, 2002). Cette stratégie de communication donne-t-elle lieu à une sélection des instruments de participation appropriés à l'animation de la vie locale ? Les nouvelles technologies sont utilisées pour promouvoir une participation citoyenne, comme si une nouvelle catégorie de maires avait surgi, celle de maires participatifs soucieux de créer des lieux de participation des habitants à la vie municipale ne remettant pas en cause le cours des décisions locales. La tendance cyberdémocratique est

même accentuée lorsque les élus sollicitent l'avis ou l'opinion de leurs concitoyens par les nouvelles technologies, certains proposant des forums interactifs.

C'est dans une démarche de sociologie politique que nous analyserons les stratégies communicationnelles mises en œuvre par les maires français pour mettre en évidence un rôle de plus en plus participatif et tenter de remédier à une prétendue crise de la démocratie représentative. En réalité, l'institutionnalisation des instruments de participation des habitants à la vie locale illustre la montée en puissance d'une norme participative qui contraint les élus à communiquer sur leur action dans ce domaine. C'est cette dynamique rétroactive qu'il s'agit de rendre compte par la présente étude.

1) Les instruments de participation locale

Évoquer les instruments de participation locale (Premat, 2006, p. 6) revient à réfléchir sur la manière dont le lien entre délibération collective et décision des élus peut être opéré dans le cadre d'un régime représentatif. En effet, certains instruments sont plus orientés vers la délibération (débat public, conférence de consensus) tandis que d'autres ont une prise plus importante sur la décision politique finale (référendums, jurys citoyens). Il s'agit pour nous d'étudier la façon dont ces instruments s'assemblent et contribuent à faire apparaître un espace public local (Latour, 2006, p. 7). La participation est visée en tant que politique publique à part entière, dans la mesure où elle met en évidence le bon vouloir communicationnel des élus. Nous distinguons ici la participation effective de la communication sur les instruments de participation.

a) Le contexte institutionnel de la participation en France

Depuis 1992, une série de lois est venue compléter les dispositifs de participation des habitants à la vie locale, la loi du 6 février 1992 définissant la possibilité d'une consultation des habitants sur des thèmes particuliers relevant de la compétence de la commune et reconnaissant le rôle des commissions extra-municipales dans la participation à la gestion des affaires locales. En 1995, la Commission Nationale du Débat Public a été créée, dans un premier temps sous la houlette du ministère des transports avant d'être une commission indépendante en 2002. Cette commission peut être saisie à l'occasion de constructions d'infrastructures routières de grande ampleur ou de projets ferroviaires posant des problèmes d'environnement. Outre la consultation locale à laquelle s'est ajoutée la possibilité du référendum décisionnel local depuis la loi du 2 août 2003, les conseils de quartier, les assemblées de quartier et les budgets de quartier se sont multipliés ces dernières années. L'association ADELS a recensé plus de 184 dispositifs de démocratie participative en

France¹, montrant qu'il existe une multitude de dénominations dans le champ participatif. Un budget participatif signifie qu'une petite partie du budget municipal peut être allouée à ces conseils qui réunissent les habitants du quartier et qui peuvent suggérer des projets d'aménagement du quartier à la mairie. Le tableau 1 rappelle les principales étapes de cette vague législative concernant la participation des habitants à la vie locale.

Tableau 1 : Principales lois françaises sur la démocratie locale

Année	France
1992	Loi n° 92-125 du 6 février sur les consultations locales
1995	Création de la Commission Nationale du Débat Public Loi n° 95-115 du 4 février sur les opérations d'aménagement urbain. Possibilité d'une saisie du Conseil municipal en vue de l'organisation d'une consultation locale par un cinquième des électeurs
1999	Loi n° 99-533 du 25 juin créant des conseils de développement Extension de l'initiative populaire et du référendum local pour les structures intercommunales
2002	Loi n° 2002-276 du 27 février (démocratie de proximité) instituant les conseils de quartier obligatoires pour des villes de plus de 80 000 habitants
2003	Loi n° 2003-705 du 2 août sur le référendum local décisionnel
2004	Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Initiative populaire possible au niveau du département (un dixième des électeurs)

Source : Synthèse personnelle

Lorsque nous examinons les instruments de participation, nous remarquons que certains d'entre eux peuvent en théorie contraindre les décisions à l'instar du référendum local qui, depuis la loi du 2 août 2003, est contraignant. Il existait auparavant une seule possibilité de référendum décisionnel concernant la fusion des communes depuis la loi n°71-588 du 16 juillet 1971. Néanmoins, le référendum décisionnel ne s'applique que si le taux de participation des populations locales atteint les 50%, ce qui rend difficile la pratique. La plupart des instruments de participation en France restent des instruments de consultation censés faire émerger une délibération collective. Les pétitions, les conseils de quartier n'ont qu'un rôle indicatif puisque les autorités locales se laissent la liberté d'interpréter les avis émis.

b) La valorisation du registre de la démocratie participative

¹ Le recensement avait été préalablement publié dans le dossier de la revue *Territoires* (n°441), octobre 2003.

Le label de la démocratie participative donnant une onction légitimante à l'action des élus devient un artefact de communication. Personne ne peut s'opposer à l'invocation de la participation d'autant plus que ses contours restent encore très flous. Nous avons dans le tableau 2 effectué une recherche de la fréquence du terme « démocratie participative » dans les archives des débats parlementaires de l'assemblée nationale accessibles sur le site de l'assemblée nationale. Nous avons uniquement relevé l'utilisation du syntagme « démocratie participative » dans les débats parlementaires. C'est entre 2001 et 2003 que la notion a été le plus fréquemment repérée, d'une part au sujet de la discussion de la loi du 27 février 2002 sur l'institution des conseils de quartier obligatoires pour les villes de plus de 80 000 habitants et d'autre part au sujet du projet de décentralisation du gouvernement Raffarin. Le tableau a été obtenu uniquement en recensant l'apparition du terme « démocratie participative » au sein des débats parlementaires dont l'intégralité des archives est en ligne. Il s'agit d'une indication, ce qui ne signifie pas que d'autres débats n'ont pas eu lieu sur l'utilisation des instruments de démocratie participative.

Tableau 2 : Occurrences de la notion de démocratie participative dans les débats parlementaires français depuis 1986

Années	Sénat		Assemblée Nationale
	Projets de loi et lois	Propositions de lois, propositions de résolution, conventions, questions	Discussions parlementaires
2006	24	4	-
2005	25	2	2
2004	10	0	7
2003	13	0	117
2002	6	2	52
2001	4	1	127
2000	0	1	-
1995-1999	2	0	11
1986-1994	0	0	-
Total 1986-2006	84	10	316

Source: Synthèse personnelle

Alors que la loi du 27 février 2002 a été votée sous un gouvernement de gauche, celle du 2 août 2003 l'a été sous un gouvernement de droite. Le gouvernement Raffarin a voulu mettre en place l'acte II de la décentralisation (l'acte I renvoyant aux premières lois de décentralisation de 1982 et 1983), censé permettre certaines expérimentations localisées ainsi

qu'une souplesse dans l'organisation financière des collectivités territoriales². Les instruments de participation dépendent étroitement de l'idéologie participative des équipes municipales en place qui souhaitent faire participer les habitants à certains projets de politique locale tout en s'attribuant le mérite de la démarche participative. Il existe une distinction entre l'idéologie de proximité et l'idéologie participative : alors que l'idéologie de proximité renvoie à la consécration du lien entre les élus et leurs électeurs, l'idéologie participative valorise la création ou l'animation de dispositifs participatifs. Tout se passe comme si la multiplication des instruments consultatifs permettait à la fois de légitimer l'action des élus locaux et d'éviter la mise en place de dispositifs de surveillance, caractéristiques de ce que Pierre Rosanvallon nomme la « contre-démocratie » qui

[...] a ainsi pour trait distinctif de superposer une *activité* démocratique et des *effets* non politiques. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle ne s'inscrit pas dans le cadre des classifications usuelles des régimes et qu'elle constitue une forme originale échappant à la mesure des oppositions traditionnelles entre libéralisme et républicanisme aussi bien qu'entre gouvernement représentatif et démocratie directe (Rosanvallon, 2006, p. 29).

La crainte des élus locaux est de voir émerger sur la scène locale des courants de contestation non légitimés par le suffrage universel et venant troubler la distribution des politiques publiques. C'est ce qui explique la volonté de communiquer sur la démocratie participative afin d'en neutraliser les effets et d'éviter que des groupes contestataires ne se saisissent de ce type de procédure. Dans le même temps, la constitution de communautés citoyennes virtuelles pousse les élus à ne pas perdre de vue leur existence au sein de ces agoras virtuelles. En effet, un groupe d'experts auprès de l'Union Européenne avait effectué une étude sur la « gouvernance européenne et la cyberdémocratie ». Ce rapport préconisait entre autres

la lutte contre la fracture numérique, l'encouragement des villes virtuelles et de la cyberdémocratie locale, [le] développement des agoras et des parlements virtuels, [la] planification du passage au vote par Internet, [le] gouvernement électronique et [la] mutation de l'administration (2001, http://ec.europa.eu/governance/areas/group1/contribution_fr.pdf).

La nécessité de communiquer sur les enjeux de démocratie participative permet aux maires à la fois de faire apparaître leur souci participatif et d'être plus proche du citoyen *via* la possibilité d'un espace virtuel local.

2) La communication numérique sur la démocratie participative

Il importe alors d'étudier la façon dont les maires utilisent les nouvelles technologies pour communiquer sur les instruments de participation existant au sein de leur commune. La

² Les collectivités territoriales désignent l'ensemble des collectivités locales allant de la commune à la région en passant par les départements et les établissements de coopération intercommunale.

communication numérique implique de faire apparaître sur le site de la commune les modalités possibles de participation des habitants à la vie locale. Les données numériques sont par définition en évolution constante ; notre étude s'appuie sur la façon dont cette communication a été mise en place à la fin de l'année 2006 : elle constitue de ce fait une photographie et une première évaluation empirique de l'investissement des élus de communes de plus de 5 000 habitants. Nous pouvons affirmer qu'un maire communique numériquement sur la démocratie participative dès lors que sur le site de la commune un onglet apparaît et décrit l'instrument de démocratie participative existant dans la commune. Communiquer signifie ici à la fois informer et rendre visible la présence d'un ou de plusieurs instruments de participation des habitants à la vie locale.

a) Présentation de l'enquête quantitative

Nous avons constitué notre base de données en consultant les sites numériques des communes de plus de 5 000 habitants présentés par le groupe de presse *Profession politique*, spécialisé dans l'information du monde politique et de la vie publique. Ainsi 1881 communes³ ont été recensées, territoires d'outre-mer inclus. En ce qui concerne la date d'entrée des élus en mairie, 31% ont accédé à cette fonction en 2001, ce à quoi il faut ajouter les 8% des maires qui ont accédé au poste après cette date, en remplacement du maire élu en 2001 pour diverses raisons (démission, décès, accès à une fonction ministérielle...). À l'inverse, seulement 27% ont accédé à la mairie en 1989 ou antérieurement. On constate donc un relatif renouvellement des maires à la tête de ces communes. Ceci dit, le cumul des mandats reste une généralité : 71% des maires cumulent une fonction ou plus (électorale ou intercommunale) en surplus de leur mandat municipal. Enfin, l'appartenance partisane des maires est fortement dépendante de la taille de la commune. En effet, 20% des maires des communes étudiées se revendiquent apolitique ou proche d'un parti localiste, ils sont presque tous (97%) à la tête d'une mairie de moins de trente mille habitants. On constate pour les maires étiquetés, une légère prépondérance de la gauche : 41% des cas, dont 514 maires socialistes, 145 maires communistes, 11 maires Verts et 101 maires divers gauche. Les maires de droite (39%) se répartissent ainsi : 462 maires UMP, 116 maires UDF, 153 maires divers droite et 2 maires Front National.

L'objectif de cette étude est de situer les maires se revendiquant d'une idéologie participative, c'est-à-dire faisant la promotion d'un ou de plusieurs instruments de participation des habitants à la vie locale. Leur investissement dans la communication est le

³ Base de données créée avec Julien Dewoghélaère à l'IEP de Bordeaux de mars à décembre 2006.

signe à la fois d'une volonté de renforcer leur légitimité et d'affiner leur image. « Les pratiques participatives dans les métropoles ne permettent pas une réelle transformation de l'ordre politique, mais tendent plutôt à renforcer les traits préexistants des différents systèmes politiques en consacrant le rôle central des élus » (Jouve, 2005, p. 336). La configuration territoriale de la commune et la socialisation de l' élu peuvent avoir une influence sur la volonté de communiquer sur les enjeux de démocratie participative. Les dispositifs de participation ont été multipliés ces dernières années depuis la loi du 6 février 1992. Ce fourmillement consultatif explique le fait que les élus ne peuvent plus ignorer la thématique de la participation. Ils utilisent l'idéologie participative comme ressource pour légitimer leur action et valoriser leur mandat.

b) L'affichage de la démocratie participative

Nous proposons de mesurer cette communication grâce au choix d'une variable dépendante mesurant la valorisation des instruments de démocratie participative. Il ne s'agit pas d'imposer une vision normative de la démocratie participative que l'on pourrait commodément tester sur l'ensemble des communes, mais de partir de la démocratie participative telle que les acteurs, en l'occurrence les maires, la définissent. Cette notion se confond avec une rhétorique de la proximité tout en s'appuyant sur des dispositifs précis que nous énumérons de la manière suivante : les conseils municipaux de jeunes, d'enfants et tout instrument apparenté, les conseils ou les comités de quartier suivant l'appellation, les conseils de sage, d'aînés ainsi que divers conseils communaux consultatifs. Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes constituent des structures particulières puisqu'elles visent plutôt à un apprentissage des règles de fonctionnement du système représentatif. En 2004, l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), dénombrait environ 1 200 structures de ce type en France (Koebel, 2006, p. 86). La mise en scène médiatique de ces conseils permet de décerner à l' élu un label de démocratie participative. Enfin, le forum interactif au sein duquel il est possible d'interpeller les élus et de dialoguer en direct, voire de téléphoner ou de suivre de manière interactive une séance de conseil, est l'outil le plus important dans le scénario de communication avec l' élu. Nous avons exclu de cet échantillon la présence de commissions extra-municipales qui ne sont pas un instrument récent de participation des habitants à la vie locale : si le rôle de ces commissions a été reconnu depuis la loi du 6 février 1992, en pratique elles existent depuis la fin des années 1970. Michel Rocard rappelle d'ailleurs son expérience d' élu local en valorisant la présence de ces commissions dans la promotion de la démocratie participative.

Élu maire en 1977, j'ai créé dix-sept commissions extra-municipales afin d'avoir une écoute des habitants sur la circulation, les écoles, l'accueil d'étrangers... Il s'agit donc d'un complément utile de l'anonymat de la démocratie représentative, un peu frustrante. Il ne faut pas franchir la frontière entre les deux démocraties (Rouquan, 2006, <http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=355>, p. 8).

La variable dépendante dite de démocratie numérique, inclut l'ensemble des dispositifs définis comme espaces de participation possible. Leur recensement s'est appuyé sur les sites des villes de l'annuaire de Profession Politique complétés par des recherches personnelles sur le site des gouvernements locaux. La stratégie de communication est proprement numérique, c'est-à-dire que nous nous appuyons sur la présence des gouvernements locaux sur Internet. Seuls les sites officiels ont été retenus, l'apparition du lien sur divers moteurs de recherche ne suffisant pas à définir cet espace. C'est en mesurant le détail de ces sites que nous sommes à même de mesurer la visibilité des espaces de participation. Il est entendu qu'un mauvais site ne présentant aucun dispositif participatif ne signifie pas qu'il n'y ait pas de pratique participative dans la dite commune. Par ailleurs, si nous pouvons nous féliciter, dans une optique de simplification des démarches administratives grâce à un service en ligne (Lévy, 2002, p. 112-113), la présentation numérique de l'administration locale ne se confond pas avec la visibilité du gouvernement local. La communication numérique sur la participation signifie que nous avons exclusivement étudié la manière dont les dispositifs participatifs ont été présentés sur les sites des communes françaises de plus de 5000 habitants.

La variable « démocratie numérique » est une échelle de présentation des divers dispositifs de participation (pas de site présentant l'équipe municipale, site présentant l'équipe et la mairie, occurrence d'un instrument de participation, occurrence de deux ou plusieurs outils de participation, forum interactif ou sondage direct sur l'un des aspects de la politique locale). Cette variable est ordinale, c'est-à-dire qu'il y a une progression dans la communication sur la démocratie participative. Dans notre échantillon, 455 communes n'ont pas de visibilité numérique du gouvernement local (24,2%), 1024 ont cette visibilité (54,4%), 256 mentionnent l'occurrence d'un instrument de démocratie participative (13,6%), 87 communes présentent une panoplie d'instruments (4,6%) et 59 communes (3,2%) ont innové en créant un système de forum interactif où le citoyen peut intervenir et solliciter en direct l'attention de l'élu. Cette dernière possibilité ne signifie pas qu'il y ait véritable exercice délibératif, mais elle montre la façon dont les élus investissent les nouvelles technologies pour créer ou recréer un lien artificiel avec les électeurs. Comme l'écrit Thierry Vedel, « dans un sens, les applications politiques de l'Internet constituent essentiellement une modernisation de

la démocratie représentative et visent essentiellement à lui donner un caractère plus participatif, mais sans remettre en cause ses principes d'organisation » (Vedel, 2001, p. 159).

Au total, plus de trois quarts des communes françaises ont un site Internet renvoyant au gouvernement local : la première remarque est celle d'une progression importante de la stratégie de communication des élus de ces communes. Gérard Loiseau notait que sur 317 sites dépouillés de villes françaises en 2002 de plus de 20 000 habitants (Loiseau, 2003), 24% des communes utilisent Internet à des fins participatives. Pour la variable « forum interactif », ce n'est pas l'étiquetage « forum » qui suffit à le qualifier d'interactif. Il faut pour cela accéder au contenu des messages pour voir s'il existe un espace numérique de participation des citoyens sur les enjeux de politique locale. En effet, un forum interactif n'est pas un simple forum numérique où les participants échangent des informations sur des aspects divers. Certaines communes ont créé la possibilité d'un numéro vert pour contacter le maire à certaines heures sur des sujets de politique locale, cet instrument est également considéré comme interactif, il se différencie du simple fait de pouvoir envoyer un courriel aux élus ou de les appeler en mairie voir de les y rencontrer. La dernière possibilité d'interaction est celle de pouvoir avoir la possibilité de communiquer aux élus en séance de conseil, lorsque des espaces ont été créés à cet effet. En résumé, on peut dire que 20% des maires urbains ont une sympathie pour l'idéologie participative en mettant en valeur le fonctionnement d'un instrument participatif, même s'il existe des disparités certaines entre un conseil de quartier et un conseil municipal d'enfants qui n'est qu'une reproduction du fonctionnement du conseil municipal. Les résultats de notre étude insistent sur la communication numérique là où d'autres études prennent en compte la réalité des instruments de participation. Récemment, dans une enquête menée pour le compte de l'association ADELS auprès de 140 communicants de communes françaises de plus de 10 000 habitants⁴, une question portait sur la recension de dispositifs de concertation en dehors des conseils de quartier qui existent dans toutes ces communes : 26% ont des conseils de jeunes, 20% ont des conseils de sages (conseils de personnes âgées), 5% des conseils de communautés étrangères. Les maires urbains n'hésitent pas à multiplier les instances participatives pour contrôler l'espace public et soigner leur profil participatif.

Pour le choix des variables indépendantes, celles ayant attrait à la configuration territoriale (taille de la commune, densité de population) ainsi que celles ayant attrait à la

⁴ Enquête menée par Opinionway entre le 1^{er} et 13 novembre 2003 auprès de 140 communicants de communes de plus de 10 000 habitants. Le questionnaire a été administré par système CAWI (Computer Assisted Web Interview).

socialisation de l' élu (âge, premier mandat de maire, genre, clivage et cumul des mandats) ont été retenues. Concernant la variable du cumul, seul le cumul vertical (cumul des fonctions politiques) et non le cumul horizontal (autres fonctions professionnelles) a été sélectionné afin de savoir si l'isolement de l' élu local ou au contraire son expérience politique ont un impact sur sa propension à communiquer numériquement sur la démocratie participative. Guillaume Marrel précise à ce propos l'importance des structures intercommunales dans la réorganisation des stratégies d'accumulation depuis 2000 et la promulgation de la loi sur la limitation du cumul des mandats. (Guillaume et Marrel, 2004, p. 128) Ainsi, il importe de prendre ces mandats intercommunaux en compte, car ce n'est pas tant le type de mandats que la stratégie d'accumulation qui nous importe. La variable est donc codée ainsi : 0= le maire n'exerce aucune autre fonction, 1= il exerce une autre fonction électorale ou intercommunale à l'exception des simples conseillers communautaires, 2= deux autres fonctions, 3= trois autres fonctions. Après avoir effectué une régression linéaire pour tester le modèle explicatif, deux résultats majeurs ont été obtenus comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 : Facteurs explicatifs de l'utilisation du discours participatif

Démocratie numérique	Std. Err.	T	Beta
Taille	.024	11.30	.283***
Densité	.00005	3.97	.096**
Âge	.002	0.71	.018
Premier mandat de maire	.008	2.62	.07**
Clivage	.051	1.75	.041
Cumul	.006	0.21	.005
Constante	6.098	-3.14	

Régression linéaire réalisée à l'aide de Stata. **p<.01, *p<.03

Number of obs = 1657
 Prob > F = 0.0000
 R-squared = 0.1190
 Adj R-squared = 0.1158

Source : base de données créée avec Julien Dewoghélaère de mars à décembre 2006 l'IEP de Bordeaux

Tout d'abord, il existe bien une corrélation entre la taille et la communication sur les instruments participatifs. Avec un coefficient bêta de signification de 0,28, c'est même le facteur le plus explicatif du modèle. Cependant, la corrélation montre que les petites villes ne sont pas les territoires de prédilection de communication sur la participation des habitants à la vie locale. Le fait qu'il y ait corrélation implique une tendance à la systématisation des thématiques participatives : dès que la commune en a les moyens, elle développe de tels instruments, même sans y être contrainte. Par conséquent, ce modèle démontre la diffusion de

la norme participative sur l'ensemble du territoire, cette dernière étant utilisée comme une ressource de légitimation par les élus locaux.

Les variables sociologiques ont un rôle plus secondaire par rapport aux variables de configuration territoriale dans notre modèle empirique. L'âge du maire n'est pas significatif pour expliquer la présence d'un discours participatif, mais l'entrée en mairie l'est. Ce résultat semble ainsi traduire un hiatus des habitus politiques des nouveaux entrants plus enclins à communiquer sur la démocratie participative que les élites bien installées dans leur mairie et donc plus rétifs au changement du système politique local. Le clivage droite/gauche n'est pas aussi pertinent en termes de communication sur ces instruments participatifs, mais il importe de détailler les affiliations partisans plutôt que de raisonner en catégories droite/gauche. Le tableau 4 présente la relation entre l'étiquette partisane et la communication numérique sur les enjeux de démocratie participative.

Tableau 4 : La communication numérique sur la démocratie participative des maires français de communes de plus de 5 000 habitants

Communication numérique sur les enjeux participatifs	Sans étiquette partisane	UMP (Droite)	PS (Parti Socialiste)	PCF (Parti Communiste)	UDF (Centre-droit)	DVD (Divers Droite)	DVG (Divers Gauche)
Un instrument participatif	12,39%	14,28%	14,6%	11,72%	16,52%	11,76%	10,89%
Au moins deux outils participatifs	1,97%	5,63%	6,22%	5,51%	4,35%	1,30%	5,94%
Forums interactifs et autres outils	1,97%	1,95%	3,30%	8,27%	3,47%	1,30%	4,95%

Dans ce tableau, le PCF communique le plus sur la démocratie participative, dans la mesure où un certain nombre d'élus locaux se sont investis dans cette thématique. Bernard Birsinger, ex-maire communiste de Bobigny et député de l'Assemblée Nationale, s'est appuyé sur ces expériences de participation des habitants pour demander à ce que le projet de loi sur la démocratie de proximité aille plus loin dans ce sens. Lors des débats parlementaires du 5 février 2002, il déclarait:

Les parlementaires communistes se sont battus ici et au Sénat pour que ce texte favorise la participation des habitants à tous les niveaux de décision. La démocratie participative a en effet, partout où elle a commencé d'être mise en œuvre, transformé en profondeur les pratiques politiques, conduisant à un meilleur partage des pouvoirs et donnant naissance à de nouvelles solidarités. Cette idée neuve, susceptible de rénover la démocratie représentative, fait son chemin de Saint-Denis à Barcelone, de Bobigny à Porto Alegre. Pour notre part, nous la défendons partout avec la même constante opiniâtreté. Pour nous, il ne s'agit pas seulement de permettre aux gens de donner leur avis au niveau local – rien ne serait d'ailleurs plus dangereux que de leur laisser croire que leur avis sera pris en compte et qu'en

définitive, il n'en soit rien. Le projet est beaucoup plus ambitieux : nous voulons qu'ils puissent participer à tous les processus de décision, et ce à tous les niveaux⁵

Depuis son élection à la mairie de Bobigny en 1995, Bernard Bissinger avait été très actif dans la promotion de la démocratie participative, avec la création des Assises de la ville biennales, l'observatoire des engagements devant lesquels les élus municipaux sont redevables ou encore de comités de quartier regroupant élus, habitants et forces vives locales (associations). Il avait en outre participé aux forums sociaux mondiaux de 2002, 2003 et 2006 et avait été l'un des organisateurs du Forum social européen de 2003 qui s'est tenu en Seine-Saint-Denis. La municipalité de Saint-Denis a mis en place les budgets de quartier avec l'appui de la commune de Porto Alegre (Claverie et Melin, 2006, p. 29). En fait, la démocratie participative fait partie du lexique de la rénovation politique de la gauche. Sur 145 maires communistes de communes de plus de 5 000 habitants, 103 se sont investis dans une communication numérique efficace parmi lesquels 37 n'ont pas hésité à valoriser plusieurs instruments de démocratie participative. C'est le cas de la ville de Morsang-sur-Orge (19 468 habitants) dirigée par la maire communiste Marjolaine Rauze. Huit budgets de quartier ont été définis dans la ville et un onglet « démocratie participative »⁶ présente ces budgets ainsi que des ateliers d'habitants. Le 28 janvier 2006, la ville a tenu une assemblée communale, c'est-à-dire une rencontre entre les élus et les habitants pour discuter de la vie locale. La communication numérique sur les enjeux de démocratie participative est un peu plus importante chez les maires de gauche. La date d'entrée en politique peut jouer de façon significative du point de vue de l'idéologie participative des élus locaux. Le tableau 5 présente le rapport entre les nouveaux maires entrant en politique (à chaque élection locale) et la communication numérique sur la démocratie participative.

Tableau 5 : Les nouveaux maires entrants et la démocratie participative depuis 1977 (*)

Date du premier mandat mayoral	Nombre de maires nouvellement élus	Nouveaux maires communiquant sur la démocratie participative	Proportion (%)
1977	71	11	15,49
1983	130	16	12,31
1989	210	36	17,14
1995	407	77	18,92
2001	596	150	25,16
Total 1977-2001	1414	290	20,51

⁵ Assemblée Nationale, Archives de la XII^e législature, comptes-rendus analytiques (2001-2002), 5 février 2002 (56^e séance, site de l'Assemblée nationale, <<http://www.assemblee-nationale.fr/>>), site consulté le 08 juin 2007.

⁶ (<<http://www.ville-morsang.fr/comitesQuartiers.php>> Site consulté pour la dernière fois le 31 mai 2008.

(*) Nous avons exclu de notre échantillon les maires élus entre les cycles électoraux réguliers et avant 1977.

On remarque qu'il y a une progression à chaque élection de la thématique participative avec néanmoins une proportion non négligeable de maires communiquant sur ces enjeux dès 1977. Ce sont principalement des maires de gauche qui, lors des élections municipales, ont présenté un programme en faveur de dispositifs participatifs. Il n'est pas étonnant que ces maires entrés en 1977, aient par la suite communiqué sur ces instruments puisqu'ils ont une idéologie participative forte. L'Union de la Gauche (PS et PCF) avait alors réalisé un score très important à l'époque en emportant une série de communes de plus de 30 000 habitants. La diffusion de l'idéologie participative parmi les maires français date de 1995, elle s'est amplifiée en 2001.

En résumé, la taille de la commune, la densité de la population, l'étiquette partisane du maire et son entrée en politique ont une influence réelle sur la manière dont les maires communiquent sur la démocratie participative. On peut alors se demander si les pratiques cyberdémocratiques témoignent d'un renouveau de la démocratie locale ou si elles s'apparentent à un pur affichage permettant à l'élu de soigner son profil participatif. La cyberdémocratie rassemble les modalités d'échange d'opinions et de délibération sur internet. Nous avons mené notre enquête auprès des communes investies dans la communication numérique sur la participation pour évaluer cette tendance cyberdémocratique.

3) La cyberdémocratie locale existe-t-elle ?

Il peut apparaître paradoxal d'évoquer la nécessité d'utiliser les nouvelles technologies pour opérer un lien de proximité entre les élus et les administrés. Les nouvelles technologies apparaissent le plus souvent comme un moyen d'annoncer des informations importantes et de donner une image de la méthode politique d'une commune. Par exemple, à Lanester, commune de 23 000 habitants du Morbihan, le site présente les dispositifs de participation *via* l'onglet « à l'écoute des habitants ». Cinq informations principales sont présentées, la permanence des élus majoritaires, la permanence des élus minoritaires, le numéro vert où l'on peut appeler Madame le maire chaque lundi de 17h à 18h, les permanences sur le marché ainsi que les visites des quartiers⁷. Au cours de notre entretien téléphonique avec le directeur du service citoyenneté de Lanester, celui-ci a souhaité spécifier la « philosophie de la participation » en la distinguant des expériences connues, à l'instar de celle d'Issy-les-

⁷ <http://www.lanester.com/A_1_ecoute_des_habitan.3151.0.html> Site consulté pour la dernière fois le 15 mai 2008.

Moulineaux. « Notre philosophie n'a rien à voir avec celle de Santini qui est (euh) caricaturale. Il est plutôt sur la forme que sur le fond dans l'utilisation de l'outil. Santini a fait de la participation un outil de communication »⁸.

La commune de Lanester (23 000 habitants) a mis en place huit conseils de quartier qui ont été selon le fonctionnaire territorial « le fil rouge méthodologique » de la participation des habitants à la vie locale. L'idée est de se démarquer des communes médiatisant leurs pratiques démocratiques à l'instar d'Issy-les-Moulineaux. Dans cette commune, il est fait mention sous l'onglet « citoyen » d'un conseil communal des jeunes (11-17 ans), un conseil local de la jeunesse (18-25 ans), un conseil communal des aînés ainsi que des conseils de quartier⁹. Il s'agit de conseils qui proposent aux élus des projets les concernant, ces jeunes étant encadrés par des formateurs. Outre ces structures, la communication sur les enjeux participatifs a surtout été faite autour des expériences de consultation électronique à l'instar du « panel citoyen » défini de la façon suivante :

Le « Panel Citoyen » permet à tous les Isséens qui le souhaitent de donner leur avis sur notre commune et de s'exprimer sur les solutions pour améliorer la vie quotidienne à Issy. Il a été lancé à l'initiative de la Municipalité afin d'améliorer le fonctionnement de la démocratie locale grâce aux nouvelles technologies et à Internet. [...] L'un des avantages de ce type de consultation est que les membres du Panel s'expriment généralement de façon plus directe, plus spontanée et plus franche sur Internet par rapport aux autres modes de consultation¹⁰.

Concrètement, ces consultations électroniques sont confiées à un institut de sondage qui établit un baromètre municipal. L'institut retenu dans le cas de cette mairie fut Opinionway. La consultation sur le baromètre municipal a été menée du 6 juillet au 25 août 2006. L'autre innovation technologique que le maire d'Issy a largement médiatisée fut celle du conseil municipal interactif. Créé en 1997, les Isséens peuvent interpellier les élus au moment du conseil qui est rediffusé sur une chaîne câblée. Des interruptions de séance sont prévues pour répondre à ces questions. Des lieux publics où le conseil est rediffusé sont accessibles afin que les habitants ne pouvant capter la chaîne puissent également assister au conseil. Il est indéniable que cette démarche a pour but d'assurer une diffusion plus large du fonctionnement de la vie politique locale. Les habitants sont amenés à interroger les élus sans avoir une prise sur la décision. De ce point de vue, la démarche communicationnelle n'a pas pour but d'effacer la prééminence du régime représentatif. C'est donc bien dans un sens consultatif que se développent les expériences cyberdémocratiques locales, l'idée étant de

⁸ Entretien avec le directeur de la citoyenneté de la mairie de Lanester le 13 septembre 2006.

⁹ Site de la mairie d'Issy-les-Moulineaux, site non daté, <<http://www.issy.com/index.php/fr/citoyens>> Site consulté pour la dernière fois le 15 août 2007.

¹⁰ Site de la mairie d'Issy-les-Moulineaux, <http://www.issy.com/index.php/fr/citoyens/panel_citoyen> (15 août 2007).

favoriser une discussion sur la vie politique. Les forums Internet restent un simple moyen d'information et peu d'élus locaux sont réellement favorables à la multiplication de ces outils. D'ailleurs, d'après les résultats de l'enquête menée auprès des maires européens de communes de plus de 10 000 habitants, les maires français sont 44,7% à trouver cet instrument inefficace (seuls 5,3% d'entre eux estiment cet outil efficace sur le plan de la communication), la moyenne des maires européens étant de 29,3%. Les forums, de par le difficile contrôle des débats et de leur qualité, ne sont pas considérés comme étant des outils de délibération publique¹¹.

La pratique du blog politique (Balan et Poli, 2006, p. 310-320) est significative des nouvelles façons de communiquer. La plupart du temps, les militants associatifs, les élus et les journalistes politiques sont les premières personnes à se mobiliser autour de cet outil qui a le mérite de favoriser un espace public numérique, même si cette publicité a tendance à favoriser les échanges entre personnes déjà impliquées par ailleurs sur l'espace public. Le blog est à la fois un moyen commode de commenter l'actualité politique et de lancer des débats de fond tout en permettant aux élus de ranimer ce lien avec leurs électeurs potentiels. Alain Juppé, maire de Bordeaux, possède son blog-notes personnel ainsi qu'un espace virtuel en tant que maire de Bordeaux où il est possible de le contacter¹². Le blog-notes personnel est une manière de mêler la responsabilité publique et l'intimité de l' élu ou plutôt « l'extimité » (Sadran, 2005), c'est-à-dire l'intimité devenue objet d'attention publique.

La mairie de Bordeaux a institué une ligne directe avec les internautes à travers laquelle il communique avec eux sur différents sujets ayant trait à la vie politique locale. Le néologisme utilisé est celui de « clavardage » pour illustrer cette pratique du chat. Cette ligne directe avec le maire est régulière et témoigne de la politique de communication poursuivie par les autorités locales. L'intégralité de la séance du 9 juillet 2007 du conseil municipal fut retransmise en vidéo. Nous avons par ailleurs utilisé la possibilité de contacter le maire par Internet au sujet de la charte municipale de l'écologie et du développement durable pour savoir comment il comptait mettre en œuvre la démarche de concertation avec les habitants. La réponse, datant du 29 mai 2007, fut la suivante :

Cher Monsieur,

¹¹ Base de données SSD 0822 « The European mayor – Political leaders in the changing context of local democracy », Henry Bäck, School of Public Administration, Göteborg University. 188 maires français ont été interrogés.

¹² Site officiel du maire de Bordeaux, site non daté, <http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&_pageLabel=pgSomRub11&classofcontent=somm aire&id=7731> Site consulté le 12 juin 2007 (En direct avec le maire).

La démarche entreprise par la Ville de Bordeaux avec sa Charte municipale de l'écologie et du développement durable est actuellement dans sa phase numéro2 : celle de la concertation des habitants. Tous nos moyens de communication (bordeaux.fr, journaux municipaux) proposent actuellement une enquête à laquelle tous les Bordelais peuvent répondre. La Charte municipale est présentée à chaque Conseil de Quartier. Ceux-ci vont se réunir en assemblée plénière à la rentrée de septembre sur ce thème. 4 ateliers thématiques permettront de traiter toutes les questions liées au développement durable, et seront ensuite mis en place pour 2 mois ½ de concertation intense. Ces ateliers (les 4 éléments l'air, l'eau, la terre, le feu) se réuniront dans les différents quartiers de Bordeaux, un nouveau document concernant les habitants sera ensuite voté en Conseil Municipal en 2008

Avec mes pensées les plus cordiales.

Alain Juppé¹³.

La concertation est envisagée dans le sens d'une discussion avec les habitants, la synthèse sous-entendue dans le « nouveau document » étant l'œuvre du conseil municipal. Ces clavardages sont ainsi institués dans le souci de transparence du travail des élus locaux. Ils se rapprochent des forums interactifs développés par certaines communes.

Selon l'enquête menée sur les maires européens de communes de plus de 10 000 habitants, 48% des maires français estiment que les lettres de citoyens par Internet sont des moyens efficaces pour communiquer et connaître leurs besoins. On trouve une proportion semblable dans d'autres pays européens puisque 53% des maires allemands jugent cette procédure efficace¹⁴. En revanche, les forums sur Internet ne sont pas plébiscités par les édiles : seuls 5% des maires français jugent cette procédure très efficace dans la connaissance des besoins des administrés contre 12% des maires allemands. Ce résultat vient corroborer le fait que peu de maires se sont équipés de la possibilité de forums interactifs. Selon notre propre enquête menée à l'IEP de Bordeaux entre mars et décembre 2006 sur les communes de plus de 5 000 habitants, 59 maires sur 1881 se sont investis dans un forum interactif ou un contact direct régulier avec les électeurs (5 femmes et 54 hommes). Parmi ces maires communicatifs, 35 appartiennent à un parti de gauche. Ils sont 9 à avoir eu recours à des référendums locaux consultatifs, ce qui montre que ces communes se sont investies dans une multiplicité d'instruments participatifs. Ces chiffres viennent confirmer cette faible tendance constatée lors de précédentes études (Wojcik, 2006)¹⁵.

¹³ Alain Juppé (2007), « participation des habitants » courriel envoyé par la messagerie a.juppe@mairie-bordeaux.fr le 29 mai 2007 à 11h57 et reçu sur la messagerie cpremat@free.fr La possibilité d'interroger le maire suppose une inscription sur le site de la mairie.

¹⁴ Base de données SSD 0822 « The European mayor – Political leaders in the changing context of local democracy », Henry BÄCK, School of Public Administration, Göteborg University. L'enquête a été menée auprès de 2711 maires de toute l'Europe de communes de plus de 10 000 habitants parmi lesquels 188 maires français et 636 maires allemands.

¹⁵ Selon Stéphanie Wojcik, sur 183 sites de villes recensés en 2001, seuls 8 d'entre eux mettaient un forum à disposition des internautes.

En Eure-et-Loir, dans la commune de Vernouillet, un numéro vert gratuit a été mis en place pour que les habitants puissent contacter le maire à certaines heures. Dans le Gard, dans la commune d'Alès, une consultation téléphonique a été mise en place. À Nancy, un nouvel espace d'échange a été créé entre les élus et la population puisque les élus peuvent répondre en direct sur une Web Radio. Dans d'autres communes, le forum interactif s'apparente plutôt à des questions d'ordre pratique plus qu'à des échanges de point de vue sur la politique locale (Wojcik, 2004). La commune de Saint-Avé, dans le Morbihan, contient un archivage des différentes interventions dans le forum : pour chaque question, la moyenne des échanges est de trois réponses, ce qui prouve que le forum est utilisé dans une optique informative proche de l'e-administration. D'autres recherches antérieures ont montré la faible utilisation d'Internet dans une optique délibérative, Gérard Loiseau, Stéphanie Wojcik et Bernard Corbineau (2003) remarquant que, sur un échantillon de 240 villes dépouillées en 2000, seules 3 (1%) sont engagées dans des débats en direct et 25 (10%) présentent la possibilité d'un forum (p. 81-108).

La cyberdémocratie locale n'en est qu'à ses premiers balbutiements dans les communes françaises. On touche une des premières limites de la démocratie électronique qui conjugue assez mal le temps de la réflexion et l'immédiateté technique rendue possible par l'usage d'Internet. La majorité des internautes s'informe en parcourant les pages virtuelles, les forums électroniques n'étant la plupart du temps qu'un catalogue de réactions et d'humeurs. La personnalisation virtuelle du lien entre l' élu et le citoyen a donc un revers dans l'illusion d'une possibilité immédiate de satisfaction d'une demande. La cyberdémocratie suppose une formation à la pratique du dialogue sur Internet pour qu'il y ait création d'espaces publics virtuels délibératifs. En revanche, le fait d'indiquer des possibilités de participation collective *via* le net permet aux élus de suggérer aux citoyens des façons d'intervenir au sein de la vie politique locale.

La cyberdémocratie constitue d'une certaine façon la dernière innovation technique permettant aux élus de communiquer avec leurs électeurs puisque les modalités d'échange avec les élus sont diversifiées grâce aux nouvelles technologies. On constate que la démocratie participative est devenue un label de bonne gouvernance locale et le fait d'utiliser les nouvelles technologies permet de propager une image de l' élu responsable et capable de rendre des comptes sur son action. En fait, si la participation renvoie à cette tendance communicationnelle, c'est avant tout parce que les élus tiennent à justifier les raisons de leur action dans un souci utopique de transparence dont personne n'est dupe. Le maire

« participatif » est celui qui n'hésite pas à communiquer sur les structures de participation existant dans sa commune et à les valoriser sur le site Internet de la commune (Kerrouche, 2005, 89). Tout est fait comme si la distance irréductible entre l' élu et l' électeur au cœur du principe représentatif était quelque peu gommée, renouant d' une manière étrange avec l' argument d' un élu proche de la population, ressemblant à ses électeurs. La recherche de la cyberdémocratie ne s' inscrit pas encore dans une délibération virtuelle, mais bien dans cette recherche de la représentation-ressemblance (Pitkin, 1972). La représentation politique peut-être alors tirée du côté symbolique, celui du *standing for*, consistant à soigner cette image-relais entre les électeurs et les élus. Plus fondamentalement, si la cyberdémocratie tente d' associer deux utopies, celle d' une communication transparente et celle de pratiques participatives, elle accentue le caractère de plus en plus personnel de la politique. La synthèse de ces deux utopies pourrait bien aboutir à l' illusion d' une représentation dans le sens d' une incarnation : le maire serait alors la personnification du dispositif participatif et communicationnel. Il incarnerait à lui seul la démocratie locale, au détriment des autres types de forums et de délibération. En outre, tous les instruments de participation annoncés sont purement consultatifs. La participation est en fait réduite à l' une de ses parties minimales, à savoir la demande d' avis tout comme la communication se réduit à de la simple information (Paoletti, 1999). *In fine*, la cyberdémocratie locale reste encore un mirage qui requiert de la part de l' élu un risque à prendre en optant pour des possibilités de délibération en ligne ayant une influence réelle sur le contenu des décisions locales et de la part du citoyen une volonté de ne pas se limiter à un point de vue purement informationnel.

Bibliographie

- Balan, O., Poli, M.S., (novembre 2006). La citoyenneté européenne dans le débat référendaire français, analyse de contenu d' articles électroniques et de blogs dédiés au référendum sur le projet de Traité constitutionnel du 29 mai 2005. In S. Bratosin, D. Bertelli (eds.), *Démocratie participative en Europe*, Actes du colloque LERASS publiés avec le concours de la revue *Sciences de la Société*, 310-320.
- Blanchard, G., (2006). L' usage de l' Internet par les partis politiques français, les limites de la participation citoyenne. In S. Bratosin, D. Bertelli (eds.), *Démocratie participative en Europe*, Actes du colloque LERASS publiés avec le concours de la revue *Sciences de la Société*, 100-107.
- Claverie, J.-F., Melin B., (2006). La décentralisation en Amérique latine : vers une plus grande démocratie locale ? In : *Amérique Latine*. Paris : La Documentation Française, 23-29.

- Corbineau, B., Loiseau, G., Wojcik, S., (2002). L'invariance de la démocratie électronique municipale. In F. Jauréguiberry, S. Proulx (dir.), *Internet, nouvel espace citoyen ?* Paris : L'Harmattan, 81-108.
- Dewoghélaère, J., Magni-Berton, R., Navarro, J., (2006). The *Cumul des Mandats* in Contemporary French Politics: an empirical study of the *XII^e Législature* of the *Assemblée Nationale*. *French Politics*, n°4, 312-332.
- Ethuïn, N., Lefebvre, R., (2002). Les balbutiements de la cyberdémocratie électorale. Contribution à une analyse des usages politiques d'Internet : le site de Martine Aubry lors des élections municipales de mars 2001. In V. Serfaty (dir.), *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Presses Universitaires de Strasbourg, 165-166.
- Falise, M., (2003). La démocratie participative, promesses et ambiguïtés. Paris : éditions de l'Aube.
- Jouve, B., (2005). La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté. *Revue française de science politique*, volume 55, n°2, 317-335.
- Kerrouche, E. (2005). Les maires français, des managers professionnels ? In G. Marcou, H. Wollmann (dir.), *La gouvernance territoriale, annuaire 2006 des collectivités locales*. Paris : éditions CNRS, 83-98.
- Lévy, P., (2002). *Cyberdémocratie*. Paris : éditions Odile Jacob.
- Loiseau, G., Wojcik, S., (2004). La démocratie électronique municipale ou la captation contrariée. In F. Cochoy (dir.), *La captation des publics*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 209-235.
- Loiseau, G., (octobre 2003). L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales, *Sciences de la société*, n°60, 107-125.
- Marrel, G., (2004). Le Cumul des mandats contre la démocratie locale ? *Pouvoirs locaux*, n°62, 122-128.
- Paoletti, M., (1999). Les maires. Communication et démocratie locale. In R. Balme, A ; Faure, A. Mabileau (dir.), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*. Paris : Presses de Sciences Po, 429-445.
- Pitkin, H., (1972). *The Concept of Representation*. Berkeley: University of California Press.
- Premat, C., (23 février 2006). Les instruments de la démocratie, *Sens Public*, article n°185, <<http://www.sens-public.org/spip.php?article185>>, 22p.
- Rosanvallon, P., (2006). *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris : éditions du Seuil.
- Rouquan, O., (6 novembre 2006). Entretien avec Michel Rocard : la pré-campagne est une forfaiture, *Sens Public*, <http://www.sens-public.org/article.php3?id_article=355>, 10p.
- Sadran, P., (2005). De l'extimité en politique : Alain Juppé et son blog-notes. *Le Monde*.
- Vedel, T., (2001). La démocratie électronique. In F. Hamon, O. Passelecq (eds.), *Le Référendum en Europe, Bilan et perspectives*, Paris, éditions L'Harmattan, 148-159.
- Wojcik, S., (2006). Les forums municipaux, outils politiques d'une construction technicisée de la proximité ? In A. Bourdin, M.-P. Lefebvre, A. Germain (dir.), *La proximité. Construction politique et expérience sociale*. Paris : L'Harmattan, 69-85.
- Wojcik, S., (2004). La parole désamorcée. Les contradictions de la délibération démocratique à travers l'exemple des forums de discussion municipaux. In B. Castagna, S. Gallais, P. Ricaud, J.-P. Roy (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours : Presses Universitaires François Rabelais, 235-248.